

Corbeil-Essonnes : 3 mois de sursis requis contre l'ex directeur jeunesse et sports

Machiré Gassama est accusé d'avoir frappé le directeur général des services de la ville, Daniel Arnault.



Machiré Gassama nie avoir frappé Daniel Arnault. LP/S.M.

Par Sébastien Morelli

Le 27 septembre 2019 à 16h55

Costume bleu, crâne luisant, grand et athlétique, [Machiré Gassama](#), 42 ans, se tient bien droit à la barre du tribunal correctionnel d'Évry-Courcouronnes. L'ex directeur du service jeunesse et sports de la ville de Corbeil-Essonnes comparait jeudi soir pour des [violences sur le directeur général des services de la ville](#). Des faits qu'il nie. La victime, Daniel Arnault, est décédée quelques mois plus tard à l'âge de 63 ans des suites d'un cancer.

Le 2 mai 2018, une trentaine d'agents du service dirigé par le prévenu se rendent dans le bureau du DGS. Ils protestent contre les coupes budgétaires que subit leur service. À la fin de la réunion, Daniel Arnault

avait expliqué avoir reçu une claque de Machiré Gassama, ce qui avait fait tomber ses lunettes. En se baissant pour les ramasser, il avait reçu un violent coup de pied dans le nez. Saignant abondamment et sous anticoagulant, il avait été pris en charge par les pompiers et avait eu 10 jours d'incapacité totale de travail.

« Ce sont des vengeances personnelles », le prévenu

« Je n'y suis pour rien, je ne suis pas violent », jure le prévenu, même s'il reconnaît que ce jour-là, il était « très en colère ». Selon lui, il n'y a pas eu de gifle. En se baissant, le DGS a accidentellement heurté le talon de la chaussure de son frère, [Adama Gassama](#), agent de sécurité à la mairie. Ce qu'a confirmé ce dernier.

Mais [des témoins confirment la version du DGS](#). « Ce sont des vengeances personnelles », martèle Machiré Gassama. « Si tous les témoins qui sont contre vous ne sont pas crédibles, je peux dire que ceux qui sont pour vous ne le sont pas non plus », lui fait remarquer la substitut du procureur, qui a requis 3 mois de prison avec sursis et 500 € d'amende à son encontre. L'affaire a été mise en délibéré au 24 octobre prochain.